

**SENAT**

---

SEPTEMBRE 1959

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mardi 15 septembre 1959.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Michel Debré, Premier ministre, sur la position du Gouvernement français à l'égard des grands problèmes actuels de politique étrangère.

Le Premier ministre a traité successivement de l'Alliance Atlantique et de la stratégie mondiale, des rapports de la France avec le Maroc et la Tunisie et des relations Est-Ouest.

Evoquant, tout d'abord, la position de la France au regard de l'Alliance Atlantique, le Premier ministre a tenu à faire le point de l'action menée par le Gouvernement pour dépasser la conception purement régionale et militaire de l'O. T. A. N., et pour associer les puissances intéressées à la lutte efficace contre toutes les menaces de subversion qui sont dirigées, notamment en Afrique, contre l'Occident.

Il s'est félicité, à cet égard, des récentes conversations que le Président de la République et lui-même ont eues avec le Président des Etats-Unis. Ces entretiens ont déjà porté des fruits.

M. Michel Debré a longuement traité ensuite de la position française au regard de la Tunisie et du Maroc; il a évoqué en détail la situation des Français dans ces deux pays et souligné le rôle important joué par ceux-ci dans leur économie. Il a précisé que le Gouvernement français restait toujours prêt à négocier des accords destinés à régler les questions contentieuses et à consolider les liens de coopération déjà existants.

La troisième partie de l'exposé du Premier ministre a été consacrée au problème des relations Est-Ouest. Il a souligné le désir de la France de ne rien négliger pour accroître l'union des puissances occidentales.

Il s'est référé aux travaux de la dernière Conférence des ministres des affaires étrangères de Genève pour rappeler la position de la France à l'égard de la sécurité européenne et du problème allemand, en particulier de la situation de Berlin-Ouest.

M. Debré a insisté sur la nécessité de n'envisager une rencontre au sommet que lorsqu'auront pu être constatées de réelles possibilités d'accord.

En réponse à une question qui lui a été posée, le Premier ministre a rappelé les traits principaux de la politique française à l'égard de l'Europe, cette politique se fondant sur la volonté de renforcer les liens de solidarité déjà existants entre les nations européennes et, en particulier, entre les six pays du Marché Commun.

Enfin, il a répondu à de nombreuses questions qui lui furent posées, notamment par M. le général Béthouart, MM. d'Argenlieu, Vassor, Mitterrand, Raymond Guyot et Edgar Faure.

Le président de la commission a tenu à remercier vivement le Premier ministre de son exposé complet et extrêmement intéressant.

Avant l'audition du Premier ministre, le président de la commission avait donné lecture d'une lettre dans laquelle le ministre des armées expose les conditions dans lesquelles le Gouvernement a été conduit à reviser la réglementation relative à l'attribution des sursis, les solutions qui ont été adoptées et les méthodes selon lesquelles elles seront mises en œuvre.

Le ministre souligne dans sa communication que l'instruction ministérielle du 11 août a pour objet d'assurer une répartition plus équitable des charges qu'entraîne pour la jeunesse française l'œuvre entreprise par le pays en Algérie.

Tout en rendant hommage à l'attitude de la très grande majorité de la jeunesse estudiantine, il est cependant dans l'obligation de constater qu'un certain nombre de jeunes gens cherchent, sous le couvert de sursis injustifiés, à échapper à leur devoir national, et que ce sont précisément ces jeunes gens que la nouvelle réglementation a essentiellement pour but de déceler.

M. Guillaumat indique d'autre part que l'instruction interministérielle du 11 août sera appliquée en liaison étroite avec le ministère de l'Éducation nationale et avec une progressivité suffisante pour éviter l'interruption trop brusque de la scolarité des étudiants méritants.

Des mesures particulières sont également envisagées en faveur des étudiants exerçant des fonctions enseignantes.